

Paris, le 16 février 2022

CNP Assurances renforce l'encadrement de ses investissements dans les énergies fossiles

Afin de tenir compte des derniers rapports scientifiques parus sur le climat, notamment le scénario à 1,5°C publié en juin 2021 par l'Agence internationale de l'énergie qui préconise, pour respecter l'Accord de Paris, l'arrêt immédiat du développement de nouveaux sites gaziers ou pétroliers, CNP Assurances renforce sa politique sectorielle sur le pétrole, le gaz et le charbon thermique.

Investisseur engagé en faveur de la transition énergétique, CNP Assurances a adopté dès 2015 une politique sur le charbon thermique, dont les critères ont été depuis régulièrement renforcés. En février 2021, CNP Assurances a adopté une politique sectorielle sur le pétrole et le gaz, reposant sur une politique d'exclusion des énergies fossiles non-conventionnelles et une politique d'engagement actionnarial.

Olivier Guigné

Directeur des investissements Groupe de CNP Assurances



« Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il est nécessaire de réduire progressivement le recours aux énergies fossiles. Les mesures adoptées aujourd'hui par CNP Assurances visent à y contribuer en agissant sur l'offre. Afin d'agir en complément sur la demande, nous appelons les gouvernements à mettre fin aux subventions aux énergies fossiles et à étendre le marché du carbone aux différents secteurs de l'économie. »

Renforcement de la politique sectorielle sur le pétrole et le gaz

Afin de tenir compte des derniers rapports scientifiques parus sur le climat, notamment le scénario à 1,5°C publié en juin 2021 par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), CNP Assurances renforce sa politique sectorielle sur le pétrole et le gaz en prenant les 4 engagements suivants :

1/ Conformément au scénario à 1,5°C de l'AIE et afin de ne pas contribuer à la croissance de l'offre mondiale de pétrole et de gaz fossile, **mettre fin dès maintenant** :

- **au financement de tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel)**
- **à tout nouvel investissement en direct dans une entreprise du secteur tant qu'elle développe de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel)**

Néanmoins, soucieuse d'accompagner les entreprises dans leur transition en faveur d'une économie décarbonée, CNP Assurances pourra continuer à investir en direct dans une entreprise du secteur :

- via une filiale consacrée exclusivement au développement des énergies renouvelables
- via une obligation verte permettant d'assurer le fléchage des fonds levés vers le développement des énergies renouvelables

CNP Assurances publiera chaque année les encours investis de manière directe ou indirecte dans les entreprises du secteur du pétrole et du gaz.

2/ **Continuer de jouer son rôle d'actionnaire exigeant vis-à-vis des entreprises du secteur en leur demandant d'arrêter immédiatement tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel)**

3/ **Continuer de jouer son rôle d'actionnaire exigeant en demandant à GRTgaz :**

- de soutenir les filières de gaz renouvelable issu de la fermentation de déchets ou de biomasse et d'hydrogène vert produit à partir d'énergie renouvelable, dont l'essor passera par le développement d'infrastructures de transport adaptées
- de poursuivre les efforts de réduction des fuites de méthane sur son réseau de canalisations pour atteindre un objectif proche de zéro émission nette de méthane

4/ **Dialoguer avec les gouvernements, notamment dans le cadre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, pour leur demander :**

- de mettre fin aux subventions aux énergies fossiles
- de mettre en œuvre des politiques publiques en faveur d'une réduction progressive de la demande en énergies fossiles des entreprises et des ménages
- d'étendre le marché du carbone aux différents secteurs de l'économie

Renforcement de la politique sectorielle sur le charbon thermique

CNP Assurances s'est engagée en 2020 à sortir définitivement du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Pour cela, CNP Assurances a demandé aux entreprises auxquelles elle est exposée en direct, qu'il s'agisse de producteurs d'électricité ou d'entreprises minières, de publier un plan de sortie du charbon thermique aligné sur ces échéances. 21 courriers ont été envoyés en 2020 et 10 courriers en 2021. Si des progrès sont notés pour un certain nombre d'entre elles, d'autres entreprises n'ont toujours pas publié de plan de sortie exigeant.

CNP Assurances renforce donc sa politique sectorielle sur le charbon thermique en excluant désormais tout nouvel investissement direct dans une entreprise n'ayant pas adopté un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Ce nouveau critère d'exclusion vient en complément des critères actuels de la politique sectorielle, notamment les seuils absolus (plus de 5 GW de capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique, plus de 10 millions de tonnes de production de charbon thermique par an) et relatifs (plus de 10 % du chiffre d'affaires lié au charbon thermique) à ne pas dépasser.

CNP Assurances annonce avoir atteint ou dépassé 3 de ses 5 principaux objectifs en matière de lutte contre le changement climatique :

- CNP Assurances s'est engagée à réduire de 25 % entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone de son portefeuille actions et obligations d'entreprises en direct d'ici fin 2024 : la trajectoire de baisse est aujourd'hui significativement engagée avec une réduction 2019-2021 cohérente avec l'objectif pluriannuel visé.
- CNP Assurances s'est engagée à réduire de 10 % entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone de son portefeuille immobilier détenu en direct pour atteindre 17 kgeqCO₂/m² d'ici fin 2024 : cet objectif a été atteint fin 2021 avec 3 ans d'avance, l'empreinte carbone ayant diminué de 10 % entre 2019 et 2021.
- CNP Assurances s'est engagée à réduire de 17 % entre 2019 et 2024 l'intensité carbone des producteurs d'électricité détenus en direct pour atteindre 216 kgeqCO₂/MWh d'ici fin 2024 : cet objectif a été dépassé fin 2021 avec 3 ans d'avance, l'intensité carbone ayant diminué de 35 % entre 2019 et 2021.
- CNP Assurances s'est engagée à atteindre un encours d'investissements verts de 20 Md€ d'ici fin 2023 : le taux d'atteinte de cet objectif est de 99 % à fin 2021
- CNP Assurances s'est engagée à dialoguer avec 8 entreprises et 2 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C : ces dialogues initiés en 2021 se poursuivront en 2022

CNP Assurances annonce aujourd'hui son intention de faire approuver sa trajectoire de décarbonation par le *Science Based Targets initiative* (SBTi) ainsi que le rehaussement de son objectif d'investissements verts pour atteindre 25 Md€ d'ici fin 2025.

À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présente dans 19 pays, en Europe, notamment en Italie, et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins de protection et de facilitation des parcours de vie des clients de chaque pays.

Cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998, CNP Assurances est filiale de La Banque Postale. La société affiche un résultat net de 1 350 M€ en 2020.

Contacts

Florence de Montmarin	01 42 18 86 51
Tamara Bernard	01 42 18 86 19
Alexis Chauffrein	01 42 18 85 73

servicepresse@cnp.fr

Suivez-nous sur :    

